Nations Unies S/PV.5145



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5145e séance

Mardi 22 mars 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Ozawa
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2005/183)

05-27937 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2005/183)

Le Président (*parle en anglais*) : J’informe les membres du Conseil que j’ai reçu du représentant de l’Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d’inviter, au titre de l’article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afghanistan et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

J’invite M. Arnault à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à l’ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan, document S/2005/183.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afghanistan et Chef de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Arnault (*parle en anglais*) : Je me félicite de pouvoir présenter un nouvel exposé au Conseil à l’occasion de l’examen de la prorogation du mandat de la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général (S/2005/183), qui décrit de façon détaillée l’évolution récente de la situation en Afghanistan. Depuis la rédaction du rapport, peu de faits nouveaux se sont produits, à l’exception notable de l’annonce faite dimanche dernier par les autorités électorales de la date des élections parlementaires et provinciales, à savoir le 18 septembre 2005. Ce n’était pas, initialement, notre échéancier préféré. Comme je l’avais dit dans mon dernier exposé au Conseil, le 10 janvier, nous aurions souhaité être en mesure de respecter la décision prise en juillet par l’Organe mixte de gestion des élections qui était de tenir des élections ce printemps. Toutefois, le choix du système électoral, fait le mois dernier, a entièrement éliminé cette option, en conséquence de quoi, d’un point de vue opérationnel, il n’était pas possible de tenir des élections avant la mi-septembre.

En fait, dans ces circonstances, les délais ne nous laissent aucune marge de manœuvre. L’on s’attend à ce que plusieurs milliers de candidats participent aux élections pour briguer les 249 sièges de la Chambre basse et ceux des conseils provinciaux. En particulier, cela rendra long et complexe l’exercice consistant à vérifier l’éligibilité de ces candidats en vertu de la loi électorale. De même, compte tenu du très grand nombre anticipé de candidats, les autorités électorales sont obligées de prévoir un délai assez long pour concevoir, produire et distribuer les bulletins de vote.

Par ailleurs, je dois reconnaître que la tenue du scrutin quatre mois plus tard qu’initialement prévu n’est pas sans présenter des avantages. Premièrement, cela signifie que la campagne électorale et l’élection elle-même auront lieu bien après l’achèvement de la campagne d’élimination du pavot qui est conduite cette année. Il faut espérer qu’une opération minutieuse de lutte contre les stupéfiants dans les provinces les plus touchées réduira le poids de l’argent de la drogue dans le processus électoral tandis que l’élimination, qui désamorcera le conflit, et la campagne électorale auront très certainement des répercussions positives sur le climat de sécurité à la veille des élections.

En outre, le fait que les élections aient lieu en septembre permettra de mieux assurer l'éducation civique du public, des candidats et des parties, ce qui se traduira sans aucun doute par une participation plus vaste de meilleure qualité. On pourra mettre à la disposition du processus électoral plus d'unités mieux préparées de la police et de l'armée. Et on aura plus de temps pour mener à bien le processus de démilitarisation qui a marqué une accélération au cours des derniers mois.

La MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme reprendront prochainement l'élaboration de leur rapport commun sur l'exercice des droits politiques pendant le processus électoral, celui de l'an dernier s'étant avéré être très utile pour sonder l'environnement politique du processus électoral et prendre des mesures correctives le cas échéant.

Enfin et surtout, le fait que le scrutin ait lieu en septembre permettra que l'on ait plus de temps pour préparer la mise en place de la future Assemblée nationale. Sous la houlette de la France et avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, il a déjà été entrepris de former une centaine de personnes aux différentes tâches du processus législatif et de l'appui administratif à fournir aux travaux parlementaires. Une conférence doit se tenir la semaine prochaine à Paris afin de lever des fonds supplémentaires pour cet important projet.

S'agissant de la question du financement, je ne saurais laisser passer cette occasion de rendre compte à la communauté des donateurs de l'état des besoins financiers pour la tenue des élections parlementaires, qui sont loin d'être négligeables. Le montant total du budget nécessaire s'élève à 148,67 millions de dollars. L'année dernière, 16 millions de dollars d'économies avaient pu être dégagés des processus d'inscription et d'élection. Jusqu'à présent, de nouvelles contributions totalisant 24,38 millions de dollars ont été reçues des États-Unis, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse, ce qui signifie qu'il manque encore 110 millions de dollars. Je serais donc reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir exhorter les donateurs à apporter un appui généreux dans les temps voulus.

Comme on peut l'imaginer, les préparatifs du scrutin parlementaire sont l'occasion, à l'instar de ceux de l'élection présidentielle de l'an dernier, d'achever la transition politique prévue dans l'Accord de Bonn tout en favorisant la réalisation de progrès dans plusieurs domaines d'intérêt majeur comme la sécurité, la remise sur pied des institutions afghanes, le désarmement et le respect des droits de l'homme. Nous souhaitons vivement en tirer le plus grand parti possible.

Concernant la sécurité, l'explosion, mercredi dernier à Kandahar, de deux bombes en bordure de route qui ont fait 6 morts et 31 blessés nous rappelle que, malgré l'amélioration générale des conditions de sécurité depuis l'élection présidentielle d'octobre dernier, il n'est pas de mise de relâcher la vigilance, surtout pour l'ONU, puisque les deux attaques visaient des convois du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme alimentaire mondial. Protéger la vie du personnel des Nations Unies restera pour nous prioritaire, et nous tirerons parti des arrangements de sécurité renforcés qui ont été adoptés depuis l'année dernière.

Nous espérons que la nouvelle initiative baptisée « Consolidation de la paix », dont l'objectif est d'obtenir le désarmement et la réinsertion d'un grand nombre de Taliban et d'autres combattants subalternes d'organisations extrémistes, contribuera à réduire la violence cette année. M. Mujaddedi, ancien Président de la loya jirga constitutionnelle, vient d'être choisi pour diriger une commission nationale chargée de superviser le programme. Celui-ci prévoit la participation des combattants de rang inférieur et intermédiaire à un processus de réconciliation sous la responsabilité des gouverneurs de province et des chefs communautaires. Cependant, il ne prévoit pas d'amnistie inconditionnelle et ne s'applique pas aux commandants taliban et autres chefs de haut rang des groupes extrémistes qui se sont rendus coupables des crimes les plus graves et dont la capture et le procès resteront une priorité pour les forces internationales et les organismes nationaux de sécurité. S'agissant des individus dont le statut exige des mesures spéciales, leur réinsertion s'effectuera sous l'étroite surveillance des organismes de sécurité.

La mise au point du programme a soulevé par le passé certaines inquiétudes, notamment celle qu'il équivaudrait à une réconciliation nationale sélective ou qu'il pourrait masquer une résurrection des Taliban en tant que force politique. J'espère que la structure actuelle du programme de réconciliation nationale et le contrôle de la commission nationale dirigée par

M. Mujaddedi permettront de dissiper ces inquiétudes. En outre les bureaux de la MANUA sur le terrain sont prêts à apporter tout l'appui nécessaire à cet égard.

Le programme pour les neuf prochains mois est très chargé. Il mettra à contribution toutes les ressources humaines et matérielles de l'ONU en Afghanistan, y compris celles de la MANUA. Les rapports que le Secrétaire général a remis cette année au Conseil de sécurité ont souligné l'apport de la MANUA et du système des Nations Unies au processus de Bonn dans les domaines politique, institutionnel, humanitaire, économique, social et dans celui des droits de l'homme. Une brève description de la structure, de l'objectif, des résultats escomptés et des indices de succès de la Mission pour 2005 se trouve également dans le rapport du Secrétaire général en date du 23 novembre 2004, relatif aux prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité. J'espère que, sur cette base, le Conseil approuvera la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission dans sa structure actuelle.

Pour ma part, je profite de l'occasion pour remercier le Conseil de sécurité de la confiance qu'il a placée dans la Mission durant les 12 derniers mois. Ce fut une période très intense, lourde de défis et souvent difficile, pendant laquelle des questions délicates et prêtant à controverse ont pu être tranchées. Savoir que l'autorité du Conseil de sécurité sous-tendait les activités de la Mission a été une source de motivation et d'encouragement pour nous tous. Je puis assurer le Conseil que le personnel de la MANUA continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'acquitter fidèlement du mandat qu'il a décidé de lui confier.

Avant de terminer, je voudrais dire quelques mots sur une question que le Conseil de sécurité maintient à l'ordre du jour depuis l'année dernière : le mandat de la MANUA une fois le processus électoral achevé. Lors de l'élaboration du budget de cette année, nous avons commencé à examiner au sein de la Mission une série d'options, allant du maintien de la MANUA dans sa structure actuelle au retour au fonctionnement ordinaire d'une équipe de pays des Nations Unies. Cependant, il est clair, comme le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, que cet examen devra obligatoirement s'accompagner d'une analyse plus large de la façon dont la communauté internationale et le Gouvernement afghan organiseront leur coopération au cours des prochaines années, en prenant en compte, d'une part, l'achèvement de la transition politique, dont on peut prévoir le succès, et, d'autre part, le besoin manifeste d'une entente vigoureuse et constante entre l'Afghanistan et la communauté internationale pour que les acquis des trois dernières années puissent être consolidés. Les caractéristiques de cette entente se préciseront certainement au fur et à mesure que le Gouvernement afghan et la communauté des donateurs examineront les programmes d'assistance pour les prochaines années. À cet égard, le Forum de développement de l'Afghanistan qui aura lieu du 4 au 6 avril à Kaboul sera l'occasion de s'exprimer sur ces questions.

Pour notre part, nous comptons faire en sorte qu'à l'avenir, la coopération internationale prenne soigneusement en compte les enseignements tirés ces trois dernières années de la remise sur pied de l'État afghan, mais aussi de la vaste gamme des expériences – parfois bonnes, parfois moins bonnes – accumulées par la communauté internationale en matière de consolidation de la paix dans les pays se relevant d'un conflit. Étant donné notre date butoir pour la présentation du budget de la MANUA de l'année prochaine, il importe que la question du rôle de la MANUA en 2006 et au-delà soit réglée cet été au plus tard. Nous comptons donc organiser dans les semaines à venir des consultations approfondies avec le Gouvernement afghan, le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général et nous espérons pouvoir présenter sous peu au Conseil des propositions qui résument les meilleures options envisageables pour que l'ONU contribue efficacement à consolider davantage la paix en Afghanistan.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.